

la publication sur le web

Objectif disciplinaire SNT :

- connaître certaines notions juridiques : propriété intellectuelle, droit d'auteur, droit moral, droit patrimonial, domaine public, licences creative commons

Domaine 9 de l'enseignement de l'information-Documentation :

- publication en ligne
- Droit de l'information (propriété intellectuelle, droit de l'image)

I - Découverte de notions juridiques de base

En vous aidant du document sur la propriété intellectuelle qu' on vous a distribué (Lumni) et que vous pouvez surligner, associez le bon chiffre avec la bonne lettre pour reconstituer les définitions

Chiffres	1	2	3	4	5	6	7	8
Lettres								

Propriété intellectuelle	1.	A. C'est à l'auteur de décider de rendre son œuvre publique ou non. Personne ne doit le faire sans avoir obtenu son consentement.
Propriété littéraire et artistique	2.	B. protège et valorise les inventions, innovations et créations industrielles ou commerciales. Ce sont les brevets, les marques ou encore les dessins et modèles.
Propriété industrielle	3.	C. Fin du droit patrimonial qui court jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur.
Droits moraux	4.	F. protège les créations artistiques comme les peintures, les films, les livres ou encore les musiques et les logiciels : ce sont les droits des auteurs, et droits voisins du droit d'auteur
Droit à la paternité	5.	D. permettent à l'auteur de pouvoir exploiter et commercialiser l'œuvre, l'invention ou encore la marque
Droit de divulgation	6.	E. protègent les intérêts non économiques de l'auteur d'une œuvre et lui donnent plusieurs droits et sont inaliénables et perpétuels
Droits patrimoniaux	7.	G. branche du droit qui regroupe l'ensemble des règles applicables aux créations « intellectuelles » (de l'esprit) ou « immatérielles » (impossibles à toucher).
Tomber dans le domaine public	8.	H. L'auteur a le droit d'exiger que son nom soit mentionné pour toute exploitation de son œuvre. Par contre, il a aussi le droit de décider de la publier sous un pseudo ou de manière anonyme.

Peine encourue pour contrefaçon (copie ou diffusion d'une œuvre sans autorisation de l'auteur)

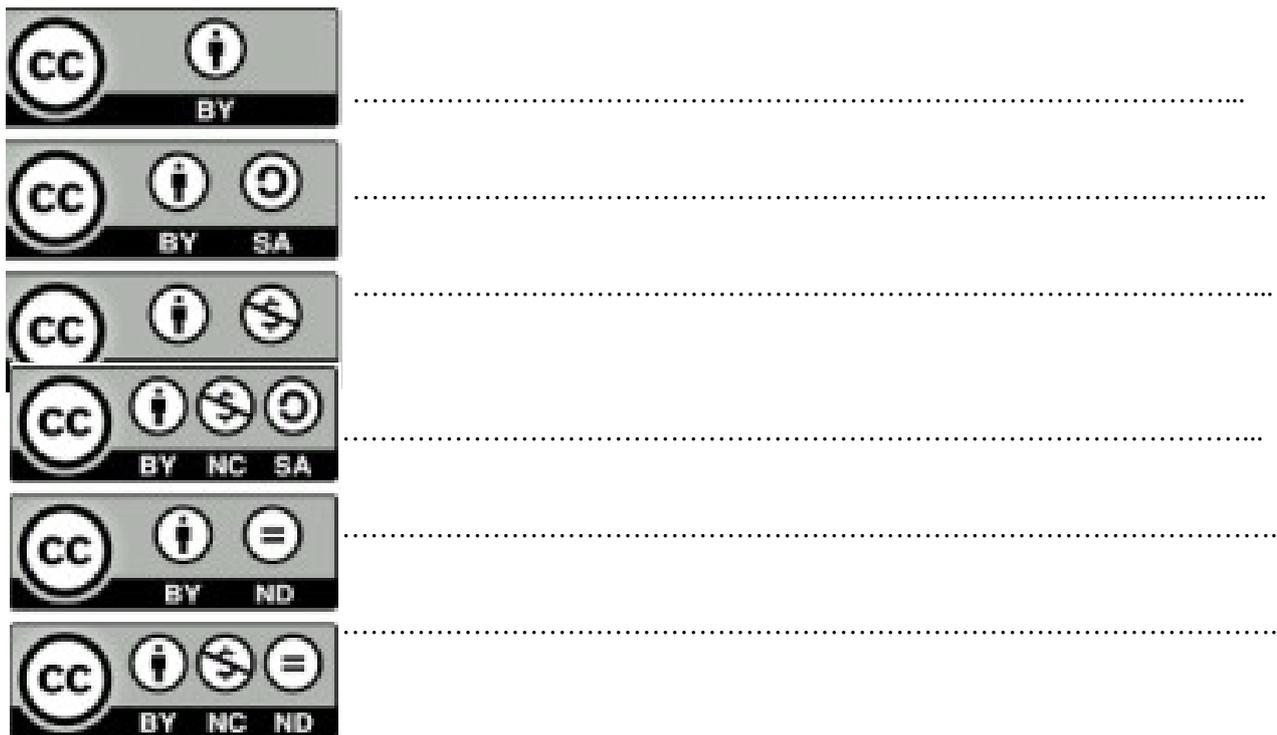
II- Les licences creative commons

Selon la logique du droit d'auteur, tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit. La dimension mondiale du web et l'impossibilité de contrôler le respect des différentes législations a donné naissance à de nouvelles pratiques comme les **licences Creative Commons** visant à encourager et à encadrer la circulation des œuvres, l'échange et la créativité.

Exercice 2 : consigne : Visionnez attentivement la vidéo ci dessous (5,20 minutes) et notez en face de chaque combinaison la signification des 6 licences (au verso de votre feuille)



<https://www.youtube.com/watch?v=gCPUjzee7iA&t=45s>



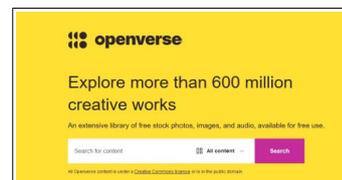
III - REAPPROPRIATION : **Consigne** : à partir du moteur de recherche **QWANT**, retrouvez la reproduction d' une peinture de **Jean Puy** que vous pourriez réutiliser et partager (**licence **Reproduction et partage****), notez le nom du site sur lequel elle a été publiée.....

NB : A propos du moteur de recherches Qwant

De nombreuses données personnelles sont collectées au fil des navigations sur le web (identifiants, historiques de recherches, cookies etc ...) et peuvent ensuite être utilisées à des fins commerciales ou malintentionnées. Pour éviter cela, il est nécessaire de paramétrer son navigateur.

Qwant est un moteur de recherches qui s'engage à ne pas garder de traces de l'historique de sa navigation, à ne pas installer de cookies traceurs et à proposer un affichage neutre des résultats.

IV - : Découvrez un moteur de recherches d'**images** sous licence creative commons ou tombées dans le domaine public : <https://openverse.org/fr>



Consigne : refaites la même recherche (une reproduction d'une peinture de Jean Puy)

Notez le nom du site d'où elle provient

V- PIX : Commencez ensuite le parcours PIX : Code : QNCJCL989 5 (Attention passez bien par l'ENT – Médiacentre).